



NÉGOCIATIONS UN GRAND ÉCART D'EMBAÛRE

Hier, nous avons répondu au dépôt écrit que les employeurs nous ont présenté la semaine dernière. La partie patronale rejette toujours nos revendications principales, notamment en ce qui a trait au salaire.

Constatant que les deux parties demeurent trop éloignées pour envisager un déblocage, le conciliateur a demandé à chacune des parties de retourner voir ses mandants respectifs pour faire le point avant de poursuivre les négociations. Pour ce faire, de notre côté, nous tiendrons un conseil fédéral sectoriel réunissant tous les comités exécutifs des syndicats de paramédics FSSS-CSN, le 13 mars prochain. Nous présenterons alors la dernière offre patronale et nous mettrons en marche la suite du plan d'action et d'information.

Nous espérons que nos vis-à-vis, le Conseil du trésor et le MSSS, auront des discussions fructueuses. Afin de les alimenter, en plus de notre dépôt, nous leur avons remis l'argumentaire que venaient de déposer les employeurs au Tribunal administratif du travail (TAT) en soutien à leur demande d'ordonnance.

La partie patronale ouvre ses livres... pour le Tribunal seulement

Depuis deux ans, les représentants patronaux minimisent l'ampleur des problèmes de manque de main-d'œuvre que nous soulevons, à savoir : l'explosion des heures supplémentaires obligatoires, l'augmentation des recours aux agences de personnel, le refus des congés annuels, fériés et personnels, les effets néfastes de la mobilité tous azimuts, les obstacles majeurs à la rétention du personnel, les bris de services, etc. À la table de négo, les porte-parole du gouvernement et des employeurs nient les problèmes. Ils contestent systématiquement l'exactitude de nos évaluations tout en assurant ne pas avoir de portrait statistique fiable de leur côté. Ils nous ont même proposé de former un comité pour documenter les manques de main-d'œuvre, car ils prétendent qu'il n'y a pas de pénurie dans le secteur!

Or, devant le TAT les employeurs dressent un portrait accablant de la situation. Les employeurs reconnaissent la pénurie de main-d'œuvre. Ils reconnaissent implicitement que les salaires non compétitifs et les conditions de travail difficiles font en sorte qu'ils ne sont pas capables de retenir tous les paramédics dont ils ont besoin pour remplir leurs engagements. L'élastique est si étiré, admettent-ils, qu'ils ne peuvent pas octroyer les jours fériés ni les vacances aux paramédics; qu'ils sont forcés de leur imposer des heures supplémentaires obligatoires; que les absences maladie sont en hausse... Nous vous invitons à consulter la demande d'intervention [ici](#) et [ici](#).

Bien sûr, leur objectif est de convaincre le Tribunal que, si le système est au bord de l'effondrement, c'est parce que les paramédics refusent toujours de prendre des stagiaires, futurs diplômés-es.

Quant à nous, c'est bien le gouvernement de la CAQ qui en est responsable. En refusant de reconnaître notre travail à sa pleine valeur et en ignorant nos priorités.

D'ailleurs, nous avons rappelé aux employeurs qu'ils ont refusé jusqu'à maintenant plusieurs de nos demandes visant précisément à corriger ces graves problèmes qui plombent le secteur.

Tout ce beau monde (Conseil du trésor, MSSS et les employeurs) doit se parler sérieusement et dégager une véritable piste de règlement pour le bien des paramédics, mais aussi pour celui de tout le réseau des services préhospitaliers.

Enfin, en ce qui a trait à la demande d'intervention des employeurs, nous serons en conciliation au TAT, le lundi 2 mars.